

18 230142 / MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 27 JUN 2023
DECISION N° _____ / MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du _____

Portant ouverture du concours d'entrée en première année de la Licence de Technologie en Ingénierie du Bois à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2023/2024.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- VU la Constitution ;
- VU la Loi N°2001/005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret N°93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- VU le Décret N°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes applicables aux Universités, modifié et complété par le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- VU le Décret N°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités
- VU le Décret N°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret N°2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteur dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret N°2021/301/ du 26 mai 2021 portant nomination de Responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU le Décret N°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de Responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU la Décision N°18230069/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 11 avril 2023 fixant le calendrier des concours d'entrée dans certains Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est ouvert un concours pour le recrutement de **220 (deux cent vingt)** candidats en première année de la Licence de Technologie en Génie Bois à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo dans les filières suivantes, au titre de l'année académique 2023/2024 :

Filières	Types de baccalauréat	Nombre de places
Bois et Ameublement (BA)	C ; D ; E ; F1 ; F3 ; F4 ; GCE-AL Sciences ; Tech. GCE	20
Construction Bois (CB)	C ; D ; E ; F1 ; F3 ; F4 ; GCE-AL Sciences ; Tech. GCE	30
Environnement et Développement Durable (EDD)	C ; D ; E ; F1 ; F3 ; F4 ; GCE-AL Sciences ; Tech. GCE	70
Logistique et transport	A ; B ; C ; D ; E ; F ; GCE-AL en Arts et Sciences ; Tech. GCE ou tout diplôme reconnu équivalent	100

Article 2 : Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux candidats étrangers résidant au Cameroun dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Les candidats aux concours devront être âgés de 29 ans au plus à la date du concours.

Article 4 : Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Une fiche de candidature ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
3. Une photocopie certifiée conforme du baccalauréat (A, B, C, D, E, F4, F1) ou BT ou du GCE A/L Arts ou en mathématiques, physique, chimie, ou technical GCE;
4. Quatre (04) photos d'identité (4 x 4) ;
5. Un certificat médical délivré par un médecin public datant de moins de trois (03) mois ;
6. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
7. Une attestation de versement d'un montant de 20 000 F CFA sur le compte N° 05021127360 Clé 29 intitulé « INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU BOIS » à LaSOCIETE GENERALE CAMEROUN ;
8. Une enveloppe de grand format timbrée à 400 F CFA et portant au verso, l'adresse du candidat.

Article 5 : Le concours aura lieu le samedi 16 septembre 2023 dans les centres suivants :

- IUT-BOIS localisé à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) à Mbalmayo ; IUT de Douala ; Université de Buéa ; Université de Bamenda ; Lycée Technique de Bertoua ; Université de Ngaoundéré ; Université de Dschang, Lycée Classique de Ngaoundéré ; Lycée technique de Banengou (Bafoussam).

Article 6 : Le programme du concours est celui des classes de Terminales des séries indiquées. Les épreuves sont écrites et portant sur les matières suivantes :

Epreuves	Durée	Coefficient
Culture Générale (épreuve identique pour toutes les filières)	3H	04
Mathématiques et physique (filière CB)	3H	04
Physique et Chimie (Filières BA et EDD)	3H	04

Article 7 : Les fiches de candidatures seront retirées et les dossiers complets déposés au plus tard le **jeudi 14 septembre 2023**, délai de rigueur dans l'un des lieux ci-après :

- Les Délégations Régionales du MINESEC : Douala, Yaoundé, Buéa, Bamenda, Bertoua, Ngaoundéré, Ebolowa
- Université de Dschang
- IUT de Douala
- IUT Bois, dans le campus de l'ENEF à Mbalmayo
- MINESUP/DAUQ porte 1536
- Les candidats peuvent aussi remplir et imprimer le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse www.uyl.uninet.cm et les déposer dans les lieux cités précédemment.

Les fiches de candidatures peuvent également être téléchargées sur le site Web du MINESUP à l'adresse : www.minesup.gov.cm

Article 8 : Le Recteur de l'Université de Yaoundé I, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT-Bois) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée puis publiée par voie ou besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



ME NDONGO